

TARIFS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES CARNETS ATA

MEMBRES CCIF

- CHF 80.- de base par Carnet
- + supplément de CHF 1.- par tranche de CHF 1'000.- de la valeur de la marchandise inscrite sur le Carnet

Exemple : une machine de CHF 35'000.- couverte par un Carnet donnera lieu à un émolument administratif de CHF **115.-** (soit CHF 80.- + CHF 35.-)

CHF 25.- frais de Duplicata, frais d'annulation et frais administratif pour l'Etablissement des Carnets ATA

NON-MEMBRES CCIF

- CHF 105.- de base par Carnet
- + supplément de CHF 1.- par tranche de CHF 1'000.- de la valeur de la marchandise inscrite sur le Carnet

Exemple : une machine de CHF 35'000.- couverte par un Carnet donnera lieu à un émolument administratif de **CHF 140.-** (soit CHF 105.- + CHF 35.-)

CHF 35.- frais de Duplicata, frais d'annulation et frais administratif pour l'Etablissement des Carnets ATA

- + Frais éventuels correspondant au type de caution choisi
- + Les 12 premières feuilles sont gratuites, ensuite CHF 0.50 est prélevé par feuille supplémentaire

Pour les non-membres CCIF, le paiement se fait au comptant à nos guichets ou contre remboursement par courrier (CHF 15.- + frais de port).

Un délai de 24 heures est demandé pour l'attestation du Carnet. L'attestation directe est possible moyennant une taxe express supplémentaire de CHF 25.- (CHF 35.- non membre – hors taxes).

Heures d'ouverture des guichets (lundi à jeudi) : 08.00 h/12.00 h – 13.30h/17.00 h
Vendredi : 08.00 h/12.00 h – 13.30 h/16.00 h

